Le SNEI accélère et facilite le processus d'autorisation d'exercer au Canada pour les diplômés internationaux en sciences infirmières

---

TORONTO, le 21 juin 2023 /CNW/ - Le Service national d'évaluation infirmière (SNEI) annonce aujourd'hui le lancement d'un nouveau service accéléré de reconnaissance des diplômes pour les diplômés internationaux en sciences infirmières (DISI). Ce changement positif est apporté en partenariat avec l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, le Collège des Infirmières et sages-femmes auxiliaires de l'Île-du-Prince-Édouard (IPE), le Collège des infirmières auxiliaires de Saskatchewan et l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Manitoba.

Le SNEI est le point de départ pour les DISI qui souhaitent obtenir leur permis d'exercice ou leur immatriculation au Canada. Grâce à ce nouveau service, les rapports consultatifs du SNEI seront maintenant publiés dans les provinces participantes ***au plus dans les cinq jours*** suivant la réception de tous les documents. Les rapports consultatifs compilent et authentifient la documentation dont les organismes de réglementation ont besoin de la part des DISI pour commencer le processus d'attribution de permis. Ils montrent aussi comment la formation internationale des candidats se compare aux compétences canadiennes en soins infirmiers.

Ce nouveau processus accéléré est possible en partie parce que le service ne passera maintenant en revue que la documentation la plus essentielle et s'appuiera sur les 10 années d'expérience du SNEI et sur de vastes consultations aves les organismes de réglementation, les gouvernements, les experts et les DISI.

« Nous sommes heureux de collaborer avec les organismes de réglementation provinciaux afin de permettre aux DISI de faire vérifier leurs documents et d'entamer le processus d'autorisation d'exercer plus rapidement, tout en maintenant d'importantes mesures de protection pour protéger l'intégrité de notre système de santé, déclare Gayle Waxman, directrice générale du SNEI. Nous avons l'infrastructure nécessaire pour offrir un service en temps opportun aux DISI du monde entier et l'expérience nécessaire pour le faire efficacement. Nous sommes impatients de nous associer à tous les organismes de réglementation pour tirer parti de ce processus plus efficace. »

Le SNEI reconnaît la valeur des études et des compétences que les DISI apportent. Par le passé, certains DISI souhaitant exercer la profession ici au Canada ont dû suivre un long parcours. La publication des rapports consultatifs du SNEI dans un délai maximal de cinq jours suivant la réception de tous les documents réduira considérablement le temps requis pour une des étapes clés du processus pour les DISI qui présentent une demande au Canada.

« Nous sommes fiers de nous engager à travailler avec le SNEI pour évaluer les qualifications des DISI qui présentent leur candidature et qui souhaitent vivre et travailler dans notre province,

affirme Denise LeBlanc-Kwaw, chef de la direction de l'AIINB. Nous estimons que cette approche est dans l'intérêt de notre système de santé et qu'elle fait en sorte que nous faisons ce que nous pouvons pour favoriser la réussite des DISI. »

Les DISI contribuent au système de santé du Canada et jouent un rôle important. Les améliorations apportées par le SNEI visent à soutenir les DISI et le travail des organismes de réglementation afin de rendre le processus de demande plus rapide, simple et sûr.

Personne-ressource pour les médias :

Tara Ferreira, Executive Coordinator, NNAS

tferreira@nnas.ca

647-265-0737

À propos du SNEI :
Le Service national d'évaluation infirmière (SNEI) est un organisme canadien à but non lucratif qui offre un processus simplifié pour permettre aux DISI de présenter une demande d'immatriculation en soins infirmiers au Canada. Le SNEI s'engage à collaborer avec les organismes de réglementation provinciaux afin de continuer d'habiliter les DISI pendant leur parcours vers l'exercice de la profession au Canada.